

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la 3^{ème} campagne de l'Aide à l'achat Vélos
par Pau Béarn Pyrénées Mobilités et ses Partenaires Engagés

PAU Capitale humaine

Achetez le vélo qui vous ressemble

DU 1^{ER} AU 30 NOV. 2021

RDV CHEZ UN VÉLOCISTE
1 révision gratuite
dans les 6 premiers mois
PARTENAIRE ENGAGÉ

Jusqu'à **400€***
ÉCONOMISÉS

- Vélo à assistance électrique (VAE)
- Vélo pliant

Jusqu'à **550€***
ÉCONOMISÉS

- Vélo cargo
- Vélo PMR

*sans conditions de ressources et cumulable avec l'aide de l'Etat

Pour les habitants des 37 communes de Pau Béarn Pyrénées Mobilités

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
MOBILITÉS

Dépôt de dossier sur **Pau.fr**

Forte de son succès sur les 2 précédentes campagnes, une nouvelle session d'Aide à l'Achat Vélos sera prochainement lancée avec une ambition décuplée : multiplier par deux l'aide aux habitants du territoire dans l'acquisition de leurs propres vélos, dans un contexte d'intérêt grandissant pour la pratique de ce mode de déplacement alliant santé, écologie et économie. Cette 3ème session d'instruction des demandes aura lieu du lundi 1^{er} novembre au mardi 30 novembre 2021 inclus.

Les deux premières campagnes d'attribution en quelques chiffres

- **510** demandes satisfaites
- Budget de **49 000 €** totalement consommé
- **92%** des aides ont été allouées à l'achat de vélos à assistance électrique
- Par cet achat, **81%** des demandeurs ont remplacé des kilomètres auparavant parcourus en voiture, par des kilomètres maintenant effectués avec leur nouveau vélo.
- Communes les plus représentées : Pau, Lescar, Lons, Billère, Gan, Idron, Morlaàs, Jurançon

Rappel du dispositif - A qui est destinée cette aide ?

Cette aide est valable pour toute facture d'achat de vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo PMR et vélo pliant, datant de moins de 6 mois. Elle est réservée aux habitants des 37 communes du ressort territorial du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, sans condition de ressource. Les communes concernées sont :

Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Billère, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Montardon, Morlaàs, Navailles-Angos, Ousse, Pau, Poey-de-Lescar, Rontignon, Saint-Faust, Sauvagnon, Sendets, Serres-Castet, Serres-Morlaàs, Siros, Uzein et Uzos.

Quels sont les vélos éligibles à l'aide ?

Vélos neufs et d'occasion

- Vélos à assistance électrique (VAE) ≤ 25 km/h
- Vélos pliants
- Vélos cargos
- Vélos PMR

Des aides pour tous et pour tous types de vélos, comment ?

1/ Pau Béarn Pyrénées Mobilités attribuera une aide de 15 % sur le prix TTC :

- ⇒ plafonnée à **200 € pour les vélos pliants et VAE.**
- ⇒ plafonnée à **350 € pour les vélos cargos et PMR.**

Seront pris en compte dans le calcul le prix d'achat du vélo et de l'éclairage réglementaire. Les autres accessoires et équipements particuliers ne seront pas éligibles. Une fois le dossier instruit et validé, Pau Béarn Pyrénées Mobilités procèdera au virement de l'aide sur le compte bancaire.

2/ Les vélocistes locaux ayant souhaité s'inscrire dans le dispositif en tant que « Partenaires Engagés », appliqueront lors de l'achat une remise supplémentaire égale à 5% du prix TTC du vélo, plafonnée à 200 €.

NB : Tout achat chez un vélociste non-partenaire est éligible à l'aide de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

Le dispositif d'aide s'appliquera dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Où puis-je acheter mon vélo ? Zoom sur les Partenaires engagés

L'aide de Pau Béarn Pyrénées Mobilités n'est pas conditionnée à l'achat chez un vélociste en particulier.

Cependant et à la suite d'un appel à candidatures, Pau Béarn Pyrénées Mobilités a signé une convention avec les vélocistes volontaires pour reconnaître leurs compétences et promouvoir une solution de mobilité alternative sur le long terme. En complément de l'attribution de l'aide, les bénéficiaires pourront donc, s'ils se tournent vers un « Partenaire engagé », avoir accès à des services complémentaires.

Engagements des vélocistes partenaires :

- Appliquer 5% de remise sur le prix TTC du cycle (plafonnée à 200 €)
- Effectuer une visite de contrôle gratuite dans un délai de six mois après l'achat
- Garantir la disponibilité des pièces et un service après-vente en magasin couvrant l'ensemble des prestations d'entretien des organes mécaniques ou électriques pour une durée minimum de 6 ans.

Liste des « Partenaires engagés » à ce jour (*susceptible d'évoluer, liste à jour sur Pau.fr*)

- Culture Vélo Cycles Pedegaye, 3 chemin de la Plaine, 64230 LESCAR
- Décathlon Pau Lescar, 176 boulevard de l'Europe, 64230 LESCAR
- E. Leclerc Sports, avenue Louis Sallenave, 64000 PAU
- Garage José, 41 avenue F. et I. Joliot Curie, 64140 LONS
- Cycles Paulien GIANT Store, 1 avenue Corps Franc Pommies, 64320 BIZANOS
- Cycles Barteau 64, 2, allée Antoine-de-Bourbon, Domaine du Roy, 64320 IDRON
- Intersport Lons, 16 avenue André Marie Ampere, centre commercial, 64140 LONS
- Intersport Bizanos, 6 rue Robert Agest, 64320 BIZANOS
- Norauto Bizanos, 37 boulevard du Commandant Mouchotte, 64320 BIZANOS
- Norauto Lescar, boulevard de l'Europe, 64230 LESCAR
- Sport 2000 Lons, ZAC Le Mail, 64140 LONS
- Vélostation Pau, 9 boulevard Alsace Lorraine, 64000 PAU

Nombre d'aides autorisées par foyer

1 aide par foyer, tous les 4 ans

Dépôt du dossier en ligne sur Pau.fr dans « Mes démarches en ligne », ou sur place

⇒ 1^{er} novembre au mardi 30 novembre 2021 inclus.

En ligne :

Sur Pau.fr, dans la rubrique « Mes démarches en ligne »

Sur place :

- Service Guichet Unique, Hôtel de Ville, Place Royale, 64000 Pau - 05 59 27 85 80
- Maison du Citoyen Saragosse, Bâtiment Anglas, 2 rue du 8 mai 1945, 64000 Pau - 05 59 98 64 23
- Maison du Citoyen d'Ousse-des-Bois, Pôle des Quatre Coins du Monde, 8 rue Parc-en-ciel, 64000 Pau - 05 59 98 64 24
- Maison du Citoyen du centre-ville, Tour du Complexe de la République, 8 rue Carnot, 64 000 Pau - 05 59 98 64 27

Pièces justificatives à télécharger ou à préparer :

- Facture faisant figurer le prix TTC du cycle, la remise de 5 % en cas d'achat chez un partenaire engagé et la somme restante payée (facture de moins de 6 mois).
 - *Les achats d'accessoires (en dehors de l'éclairage réglementaire obligatoire) et d'équipement devront faire l'objet d'une facturation indépendante.*
- Pour les achats de particulier à particulier, un justificatif de transaction vous sera demandé.
- Copie du certificat d'homologation pour une aide concernant un vélo à assistance électrique.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo.
- Copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport du demandeur.
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Une aide de l'Etat également plus ambitieuse

Sous conditions de ressources :

- L'Etat double l'aide de Pau Béarn Pyrénées Mobilités **pour un VAE neuf, soit 200 € supplémentaire,**
- Il **rembourse 40% du prix d'achat d'un vélo cargo** - dans la limite de 1000 €
- Il verse une **prime à la conversion de 40% du montant d'achat ou de location** (contrat de location d'au moins 2 ans), dans la limite de 1500 €, pour l'achat ou la location d'un vélo à assistance électrique, accompagné de la mise au rebut d'une voiture.

L'aide versée par Pau Béarn Pyrénées Mobilités est cumulable avec l'aide de l'État soumise à des conditions de ressources. Plus d'information sur <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

Merci de bien vouloir diffuser cette information dans vos prochaines éditions.

Contact presse : Isabelle Deluga / 05 59 27 85 80 / i.deluga@agglo-pau.fr